

RÉSUMÉ ET GUIDE DU PROGRAMME PROJETS SPÉCIAUX D'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ DES TROUPEAUX PORCINS DU QUÉBEC EN LIEN AVEC LE SRRP

Soumission d'une demande

- Complétez les formulaires demandés
- Faites parvenir le tout par courriel à l'adresse :
sante@leseleveursdeporcs.quebec

LE PROGRAMME

L'objectif du programme est de réduire l'impact du SRRP au Québec, notamment :

1. Offrir un levier financier aux personnes impliquées sur le terrain pour concrétiser leurs idées visant le contrôle, voire l'éradication du SRRP.
2. Favoriser le développement et la mise en place d'actions qui ont des retombées collectives positives et qui pourraient être répliquées pour contrôler, voire éradiquer le SRRP. Ces actions doivent faire l'objet d'un large consensus auprès des organisations et personnes concernées et devront être réalisées à court terme.
3. Créer une mobilisation renouvelée de la part des éleveurs, organisations et intervenants impliqués en production porcine pour le contrôle, voire l'éradication du SRRP.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET PROPOSÉ

1. Établir un portrait complet de la situation actuelle, des facteurs de risques et documenter les points critiques liés au contrôle, voire l'éradication du SRRP, abordés par le projet proposé.
2. Définir les actions connues et/ou originales du projet.
3. Obtenir un large consensus du projet auprès des organisations et personnes de la région concernée.
4. Coordonner la mise en place des actions ayant un impact positif sur le contrôle, voire l'éradication du SRRP.
5. Établir un échéancier des actions prévues, le suivre et le modifier au besoin.
6. Mobiliser l'ensemble des organisations et partenaires concernés pour la réussite du projet.

CLIENTÈLE ADMISSIBLE

Groupes d'éleveurs de porcs, groupes de contrôle SRRP, regroupement de vétérinaires et organisations impliquées dans la lutte contre le SRRP.

Le demandeur doit nommer un coordonnateur du projet.

PROJETS ADMISSIBLES

Projets en lien avec les objectifs du programme visant à un meilleur contrôle, voire l'éradication du SRRP.

BIENS LIVRABLES

1. Un rapport périodique aux Éleveurs de porcs du Québec sur l'évolution et la réalisation des actions prévues et des dépenses reliées au projet.
2. Un rapport final incluant :
 - a) les résultats des travaux réalisés;
 - b) l'atteinte des objectifs du projet;
 - c) un bilan financier des activités et les pièces justificatives.
3. Une présentation Power Point résumant les résultats, l'atteinte des objectifs, les conclusions et les recommandations (cette présentation pouvant être présentée au comité santé, qualité, recherche et développement des Éleveurs de porcs du Québec).

AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière provenant des Éleveurs de porcs du Québec pourra atteindre 50 % des frais admissibles totaux du projet jusqu'à concurrence de 30 000 \$ par projet. Une contribution d'au moins 50 % des dépenses admissibles totales doit provenir du demandeur ou d'autres partenaires du projet. Cette contribution peut-être en argent et en nature. Cette contribution doit obligatoirement comporter un montant en argent qui doit être égal ou supérieur à 15 % du montant d'aide financière demandée aux Éleveurs de porcs du Québec (ex : si le budget du projet est de 70 000 \$, la contribution des Éleveurs de porcs du Québec sera de 30 000 \$, et il faudra 4 500 \$ en argent).

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses doivent :

- Être effectuées après la date à laquelle les Éleveurs de porcs du Québec ont annoncé officiellement le financement du projet.
- Être directement imputables à la réalisation du projet et être permises par les règles du programme.
- Être appuyées par des pièces justificatives sujettes à une vérification externe en tout temps.

Salaires :

- Les taux maximums admissibles au programme sont présentés dans le tableau suivant et sont en lien avec la tarification accordée par le MAPAQ dans le programme de Développement sectoriel (normes basées sur celle du MAPAQ en place en 2017-2018).

Type de main-d'oeuvre	Taux horaire	Taux journalier
Coordonnateur du projet	52 \$	364 \$
Ingénieur(e)	59 \$	413 \$
Chercheur(euse) et enseignant(e) de collège	55 \$	385 \$
Chercheur(euse) centre de recherche	54 \$	378 \$
Vétérinaire	52 \$	364 \$
Agronome et autres professionnels(les)	52 \$	364 \$
Professionnel(le) de recherche	49 \$	343 \$
Producteur(trice) agricole	43 \$	301 \$
Technicien(ne)	39 \$	273 \$
Ouvrier(ère)	29 \$	203 \$
Étudiant(es) salariés(es) 1 ^{er} cycle	23 \$	161 \$

Frais de déplacement et de repas :

- L'allocation pour le kilométrage est de 0,40 \$/km (en vigueur depuis le 1^{er} mars 2018).
- L'allocation pour les repas est de 12 \$ pour le déjeuner, 20 \$ pour le dîner et 28 \$ pour le souper.

Frais de location, d'équipements, d'intrants

- Les frais de location, d'équipements et d'intrants doivent être expliqués et justifiés par le projet.

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Les activités de recherche fondamentale.
- Les coûts de participation et les dépenses reliées à la participation à des congrès, des colloques, des ateliers, des missions.
- Toutes autres dépenses non reliées à la réalisation du projet.

APPEL DE PROPOSITIONS

Les Éleveurs de porcs du Québec vont procéder à deux appels de propositions. L'appel de propositions #1 se fera le 9 mai 2018 et l'appel de propositions #2 se fera le 7 septembre 2018. Le message du lancement des appels de propositions se fera dans le Flash des Éleveurs de porcs du Québec.

PROCESSUS D'ÉVALUATION ET ANNONCES DES RÉSULTATS

Le personnel des Éleveurs de porcs du Québec examine la conformité et l'admissibilité des demandes.

Les projets admissibles feront l'objet d'une évaluation de leur pertinence par un comité qui procédera à leur évaluation selon les critères et leur pondération ci-après.

Pour être retenu, un projet devra obtenir une note globale d'au moins 60 %.

Critères d'évaluation pour projets pour contrer le SRRP en 2018	Pointage maximal
1. Priorités du secteur en matière d'amélioration santé <i>Le projet s'insère dans les priorités des Éleveurs de porcs du Québec</i>	20
2. Groupe ou région ciblée <i>Les résultats seront utiles pour combien de lieux de production et d'éleveurs de porcs</i>	15
3. Les demandeurs et l'équipe qui participent au projet <i>Les demandeurs et l'équipe qui participent et sont impliqués dans le projet possèdent une expertise reconnue dans le domaine</i>	10
4. Évaluation du coordonnateur de projet <i>Le coordonnateur de projet a démontré, dans le passé, sa capacité à gérer un projet et à remettre des livrables de qualité dans les délais prévus</i>	10
5. Impact collectif pour les éleveurs de porcs <i>Les résultats anticipés sont susceptibles d'amener des retombées positives aux éleveurs de porcs avec un impact mesurable</i>	25
6. Pérennité anticipée des retombées du projet <i>Les résultats anticipés sont susceptibles d'amener une pérennité (résultat positif à moyen et long termes)</i>	15
7. Partenariat financier <i>Le projet est financé/supporté par d'autres partenaires</i> <ul style="list-style-type: none">• <i>En espèce (argent)</i>• <i>En nature</i>	5
Note totale	100

Les projets retenus seront classés au mérite et l'aide financière sera accordée jusqu'à épuisement de l'enveloppe globale du programme qui a été fixée à 120 000 \$.

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Pièces requises pour le dépôt des projets :

- Formulaire de demande d'aide financière
- Annexe partenaire (une annexe pour chacun des partenaires)
- Court CV du demandeur
- Plan de financement

DATES À RETENIR

APPEL DE PROPOSITIONS #1 :

9 mai 2018	Lancement de l'appel de propositions #1 dans le Flash des Éleveurs de porcs du Québec.
Vendredi 8 juin 2018 à MIDI	Date limite pour le dépôt des demandes.
Fin juin 2018	Annonce des projets retenus. Le 1 ^{er} versement (50 %) de l'aide financière prévue suivra en juillet.

APPEL DE PROPOSITIONS #2 :

7 septembre 2018	Lancement de l'appel de propositions #2 dans le Flash des Éleveurs de porcs du Québec.
Vendredi 12 octobre 2018 à MIDI	Date limite pour le dépôt des demandes.
Fin octobre 2018	Annonce des projets retenus. Le 1 ^{er} versement (50 %) de l'aide financière prévue suivra en novembre.

RAPPORTS FINAUX DE TOUS LES PROJETS

- 2 décembre 2019 pour tous les projets, dépôt du rapport final, du bilan financier et pièces justificatives et de la présentation Power Point.
- Le versement final (l'autre 50 %) de l'aide financière des Éleveurs de porcs du Québec est conditionnel au dépôt des biens livrables définis précédemment.

CONDITIONS LIÉES AU VERSEMENT

- L'aide financière accordée est conditionnelle à l'acceptation par le demandeur de réaliser le projet selon les objectifs et le calendrier établis dans la demande d'aide financière avec les ressources financières accordées.
- Toute modification au projet et/ou à son échéancier doit faire l'objet d'une demande et d'une acceptation écrites par les Éleveurs de porcs du Québec.

DEMANDES D'INFORMATION

Les demandes d'information additionnelle doivent être faites par courriel :

sante@leseleveursdeporcs.quebec

Pour l'appel de propositions #1, les réponses seront acheminées à tous les demandeurs (ou organisations) qui auront manifesté l'intention de déposer une proposition et ce avant le 8 juin 2018.

Pour l'appel de propositions #2, les réponses seront acheminées à tous les demandeurs (ou organisations) qui auront manifesté l'intention de déposer une proposition et ce avant le 12 octobre 2018.